

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le premier février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 janvier et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 08 février 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Fabienne LEPERS ayant donné procuration à Kamel MAHTOUR
Bruno DUQUESNOY ayant donné procuration à Saïd LAOUADI

DEL/2023/UR/16
NPRU - AVENANT N°2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE
RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°DEL/2019/DG/126 du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le principe de convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.

En effet, depuis 2015, dans le cadre de sa compétence au titre de la politique de la ville, la Métropole Européenne de Lille mène une politique ambitieuse, sur les quartiers prioritaires éligibles ANRU, sur les communes de Roubaix, Tourcoing, Lille, Loos, Mons-en-Barœul, Wattignies, Wattrelos et Hem.

Cette convention présente le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain qui intègre 9 quartiers prioritaires de la géographie de la Politique de la Ville d'intérêt national et régional ainsi qu'une stratégie construite autour de deux enjeux :

- de la contribution au rééquilibrage du territoire et d'un repositionnement des quartiers du NPNRU dans le développement de la métropole,
- d'un développement durable des quartiers, générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale.

La convention métropolitaine de renouvellement urbain concernant les 14 projets de renouvellement urbain du territoire a été signée le 28 février 2020.

A cet effet, il a été acté sur la commune de HEM, entre autres, l'aménagement des espaces publics d'infrastructure, la construction et la rénovation d'équipements de proximité, la reconstruction et la requalification de logements en accession, la résidentialisation de logements locatifs sociaux, la déconstruction de logements, équipements et locaux industriels, la construction de 15 logements type béguinage ainsi qu'un travail sur la mémoire du quartier.

Pour rappel, concernant la ville de HEM, l'ensemble des opérations réalisées pour les opérations financées et les opérations non financées par l'ANRU s'élèvent à 115 464 621,52 € HT. Le concours financier de l'ANRU est de 9 426 889 € sur le quartier Lionderie- 3 Baudets et la participation financière de la ville s'élève à 13 485 083,61 HT €.

Cette convention pluriannuelle a fait l'objet de modifications au cours de son exécution. Dans la mesure où ces modifications impactent l'économie générale du projet, un avenant à la convention a dû être formalisé et a consisté en l'intégration des évolutions suivantes : l'ensemble des inhérents à la contractualisation des volets territoriaux de Roubaix (secteur Est, quartier de l'Alma et quartier de l'Epeule) et de Lille (quartiers anciens et Bois Blancs).

Le premier avenant a été signé le 29 novembre 2021.

Un second avenant nous est proposé aujourd'hui et fera l'objet d'une délibération en conseil métropolitain le 10 février 2023.

Ce dernier a notamment pour objet :

- Mise en conformité de la convention initiale signée le 28/02/2020 avec la convention type en vigueur et le RGA en vigueur ;
- Intégration des évolutions prises en compte par voie d'ajustements mineurs ;
- Intégration des opérations nouvelles validées par le CE du 6 décembre 2021 ;
- Intégration des opérations pré-conventionnées et validées dans le cadre de l'Appel à projets quartiers fertiles
- Intégration de nouvelles opérations de minoration de loyers ;
- Intégration de nouvelles opérations de reconstitution de logements locatifs sociaux localisées à l'adresse ;
- Modification d'opérations de reconstitution de logements locatifs sociaux contractualisées ;
- Intégration de nouvelles opérations d'accession ;
- Changement de calendriers d'opérations contractualisées ;
- Changement de maîtrise d'ouvrage d'opérations contractualisées ;
- Corrections d'erreurs matérielles et ajouts de lignes d'aménagement d'ensemble de Hem et de Lille Faubourg d'Arras

En ce qui concerne la ville de HEM, les changements constatés sont des corrections d'erreurs matérielles sur les lignes d'aménagement d'ensemble de HEM- Quartier 3 Baudets Lionderie

- La modification porte sur deux ajouts sur la thématique « Accession à la propriété » :
 - 13 primes pour 3F Notre Logis sur les lots 8 et 9,
 - 35 primes pour Vilogia Premium sur la Lionderie
- Ajout de lignes d'aménagement d'ensemble sur la description de la composition urbaine sur le quartier 3 Baudets Lionderie en phasant l'opération :
 - Phase 1 : 2019 à 2022 relatant les démolitions, les relogements, le lancement des 6 béguinages du lot 4 sur la Lionderie, la création d'équipements (Jules Ferry, annexe Bournazel) ainsi que le lancement de la requalification des espaces publics sur les 3 Baudets et Dr Roux,
 - Phase 2 : 2023 à 2025 avec la commercialisation des logements site Braille – MOE centre social Espace de Vie St Exupery – fin de commercialisation des logements sur les sites Cité familiale et Okaidi, et la livraison de l'équipement sportif sur le site du Dr Roux.
- Modification de l'article sur les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants et intégration d'un tableau reprenant les objectifs d'heures d'insertion.
 - Pour la ville de Hem : 5742, 62 heures pour un cout HT de 11 844 152 €

Vu la délibération du 19/12/2019 portant sur les engagements de la MEL et la signature de la convention métropolitaine de renouvellement urbain,

Vu l'avis conforme de la commission Actions sociales, Logement et Politique de la Ville,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver, l'avenant n°2 de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille correspondant au projet ci annexé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que toute pièce relative à cet objet.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

